

Séance du : 7 décembre 2015

n° 26/2015

L'an deux mille quinze, le sept décembre à 17 heures.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 26 novembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Isabelle COUTUREAU, Marie-Gabrielle DAYMIER, Marie-Françoise GAUBERT, Patricia RUIZ, Sandrine VALETTE,

Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Jean-Claude de BORTOLI, Michel BROUSSE, Frédéric CASTELLE, Jacques DANJOU, Bernard FAVROT, Michel FERRET, Bertrand GELI, Gilbert HEBRARD, Gérard LAMARQUE, Jean-Claude LANDET, Robert LIGNERES, Marc MENGAUD, Serge OURLIAC, Jean-François PAGES, Louis PALOSSE, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Christophe PRADEL, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Jean-Pierre QUAGLIERI, Alain ROUQUAYROL, Marc SIE, Etienne THIBAUT, Bernard VALETTE, Pierre VIDAL.

Avaient donné pouvoir :

P.CHESNAY à C.CABROL, M.DUTECH à D.VIENNE, M.GALANT à B.ASENSIO, M.DEMANGEOT à M.CRESPY, J.L.GOUXETTE à A.ITIER, B. STUDER à JP POISSENOT.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 39

Délégués suppléants :

Mme Colette CABROL, Nelly CALMET, Marie-Claire GAROFALO

Mrs Brice ASENSIO, Jean-Clément CASSAN, Etienne CRESPY, Guy DARNAUD, Olivier GUERRA, Alain ITIER, Robert MASSICOT, Pierre MONOD, Jean-Paul POISSENOT, Pierre POUNT-BISET, Daniel VIENNE, Rémi ZANATTA.

Excusés :

Mmes Andrée ORIOL, Josiane RANCINANGUE.

Mrs Jean-Claude LAUTRE, Christian REBELLE, Marc TARDIEU.

Objet : Présentation et Approbation du Projet de Territoire du PETR du Pays Lauragais

Vu la délibération n°14/2014 du 8 juillet 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en PETR du Pays Lauragais,

Vu la délibération n°23/2014 du 15 septembre 2014 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Lauragais,

Vu l'arrêté inter préfectoral du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais,

Vu l'article L5741-2 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président rappelle les termes de l'article L. 5741-1 du CGCT :

- Dans les douze mois suivant sa mise en place, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural élabore un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les établissements publics de coopération intercommunale qui le composent.
- Sur décision du Comité Syndical du pôle, les Conseils Généraux et les Conseils Régionaux intéressés peuvent être associés à l'élaboration du projet de territoire.
- Le projet de territoire est approuvé par les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui composent le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et, le cas échéant, par les conseils généraux et les conseils régionaux ayant été associés à son élaboration.
- Sa mise en œuvre fait l'objet d'un rapport annuel adressé à la conférence des maires, au conseil de développement territorial, aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre membres du pôle et aux conseils généraux et conseils régionaux ayant été associés à son élaboration.

Monsieur le Président rappelle la démarche de concertation auprès de chacune des parties associées au Projet de Territoire, ayant permis l'élaboration du document et fait référence aux réunions correspondantes :

- Commission Projet de territoire : 8 Juillet 2015, 2 septembre 2015, 19 octobre 2015, 16 novembre 2015
- Bureau du PETR : 26 octobre 2015 et 23 novembre 2015
- Conseil de développement: 22 octobre 2015 et 12 novembre 2015
- Présentations aux EPCI : le 29 octobre 2015 à Castelnaudary (EPCI Piège Lauragais Malepère et Castelnaudary-Lauragais-Audois), le 4 novembre 2015 à Revel (Lauragais Revel Sorèzois) et le 6 novembre 2015 à Maureville (Coloursud, Cap Lauragais et Cœur Lauragais)
- Présentation aux Collectivités Associées : 10 novembre 2015

Monsieur le Président propose de soumettre au débat le Projet de Territoire sur la base d'un document synthétique présenté en séance, mais également consultable sur place via un exemplaire complet sous format papier.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr

Le Comité Syndical Ouïe l'exposé de Monsieur le Président, et, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

1/ d'APPROUVER le Projet de Territoire du Pays Lauragais.

2/ de DONNER MANDAT à Monsieur le Président pour signer tout document utile à cette affaire.

Fait à Avignonet Lauragais, le 7 décembre 2015.

Le Président



Georges MERIC

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr